Les syndics du district de Nyon disent «ça suffit!»

Finances

Le Canton veut-il tuer la poule qui fait l'œuf? C'est ce que craint le district de Nyon, étranglé par les péréquations et la RIE III

Pour les communes du district de Nyon, considérées comme des riches pleurant la bouche pleine, il est difficile de se faire entendre au Château. Les syndics des 47 communes de l'Ouest sont malgré tout remontés aux créneaux, jeudi, pour dénoncer une situation financière intenable. Ils sont en colère parce que, d'une part, les ponctions prévues sur leurs revenus fiscaux pour les péréquations cantonales atteignent désormais un niveau inacceptable, et que d'autre part, les inconnues liées à la mise en œuvre de la RIE III - compensations de 50 millions de francs demandées par la motion Mischler et de 25,6 millions par la motion Wyssa toujours en discussions entre parlement, Conseil d'État et associations de communes, les empêchent d'établir leur budget 2019.

Le district de Nyon, qui a payé à lui seul en 2017 23% de la facture sociale cantonale et 61% de la péréquation directe nette, est en somme le grenier du canton de Vaud. «Le problème, c'est qu'une fois qu'on l'aura pillé, tout le monde en pâtira», relevait Gérald Cretegny, syndic de Gland.

Déficits brutaux

Pour éviter de se retrouver avec un déficit de 17 millions de francs, la Ville de Nyon devrait augmenter ses impôts de 9,6 points. Elle en propose 4, mesure assortie à des économies. «Établir un budget, c'est empiler des incertitudes. À Rolle, la mise en vigueur de la RIE III provoque un déficit brutal de 7,5 millions, soit 13,2 points d'impôts, et la marge d'autofinancement devient négative de 8,6 points dès 2019. En gros, je dois dire à mes administrés acceptez cette hausse, mais vous n'aurez rien de plus», a expliqué son syndic, Denys Jaquet.

«La péréquation est une machine infernale qui ne tient pas compte du développement du district - il a passé la barre des 100 000 habitants -, ce qui implique d'investir pour les infrastructures et équipements. Il faudrait une péréquation non seulement des ressources, mais aussi des besoins», estime Daniel Rossellat, syndic du chef-lieu.

Pour se faire entendre, certains syndics ont rêvé d'actions de solidarité coup-de-poing. Décider, comme le suggérait François Bryand, syndic de Prangins, de ne pas toucher aux taux d'imposition et de laisser aller les budgets des communes vers des déficits

«Établir un budget, c'est empiler des incertitudes»



Denys Jaquet Syndic de Rolle

abyssaux. Ou alors, comme le soufflait le syndic de Bassins et député Didier Lohri, appliquer, au gré d'une fusion administrative, un taux unique pour le district à 68%, la moyenne cantonale, ce qui aurait pour effet de gommer l'effet de la péréquation. «Il y a 154% d'impôts cantonaux sans que rien ne retourne dans les régions. Et personne ne dit rien», notait celui qui a déposé en janvier dernier une motion au Grand Conseil, demandant que le décideur, soit l'État, reprenne à son compte le financement de ses prestations en matière de santé. d'aide sociale, de route ou de sécurité.

À l'issue de leur assemblée tenue avec leurs députés, les syndics n'ont pas été si loin. Ils ont signé une résolution demandant aux autorités cantonales et au Conseil d'État d'agir avec des mesures adéquates, notamment sur les compensations à la RIE III, avant l'approbation des budgets communaux en décembre prochain. Ils réclament aussi une révision rapide et complète de la péréquation, afin de permettre un rééquilibrage. M.S.